[string "etlua"]:18: attempt to index global 'order' (a nil value)

TVA acquittée selon les débits - Les pénalités encourus en cas de retard, exigibles automatiquement le jour suivant la date de paiement prévue, sans qu'un rappel préalable soit nécessaire, sont fixées à 10,05%. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 est fixé à 40 euros (décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012). Les éventuels frais bancaires et commissions restant à la charge du client. nécessaire, sont fixées à 10,05%.

Nutrition quantique - 4 rue Henri Pastoureau - 83000 Toulon - France métropole Pour toute assistance, merci de nous contacter : Tel: 04 94 01 22 61 | E-mail: info@95degres.com SIRET 52463827700037 RCS Toulon B 524 638 277 - Concernant l'exportation (hors U.E.) l'exonération de TVA sera appliquée selon l'article 26-21 du CGI .